

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

05/02/2024

GRDF devient le nouveau distributeur de gaz à Allonzier-la-Caille et Saint-Martin-Bellevue

Ce 5 février Gilles François, président du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (SIESS) et Sandra Rossini, directrice territoriale Alpes de GRDF, ont signé le nouveau contrat de concession pour la distribution de gaz des communes d'Allonzier-la-Caille et Saint-Martin-Bellevue rattachée à la commune de Fillière. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2024, GRDF est le nouveau distributeur de gaz de ces deux communes et succède à Energie et Services de Seyssel (ESS), présent aussi pour cette signature, qui assurait jusque-là le rôle de distributeur de gaz aux 613 clients gaz.



Quels changements pour les habitants d'Allonzier-la-Caille et de Saint-Martin-Bellevue ?

GRDF est depuis le 1^{er} janvier 2024 le gestionnaire du réseau de distribution de gaz de ces deux communes. GRDF a la charge, conformément à ses missions de service public, de concevoir, construire, exploiter et entretenir le réseau de gaz, en garantissant la sécurité des biens et des personnes, et la qualité de distribution.

Sandra Rossini, directrice territoriale de GRDF Haute-Savoie Léman rappelle que « depuis 2015, GRDF est présent sur ce territoire en tant que prestataire pour intervenir sur le réseau de gaz par un contrat de services pour le compte d'ESS. Les habitants connaissent donc déjà les « voitures bleues » et le numéro à contacter en cas d'urgence qui demeure identique 0 800 47 33 33 ».

Des compteurs communicants déployés pour une meilleure maîtrise des consommations

Au cours de l'année 2024, tous les clients gaz du secteur seront équipés par GRDF d'un compteur communicant. Ce compteur permet de relever de façon automatique, à distance et quotidiennement les consommations de gaz. Ces données de consommation sont ensuite disponibles depuis « Mon Espace GRDF » sur le site grdf.fr et elles permettent de suivre au quotidien les consommations de gaz et ainsi de mieux les maîtriser.

Quelles démarches pour changer de fournisseur de gaz ?

Chaque client a reçu un courrier de la part d'ESS en début d'année 2024 pour les informer de la démarche à suivre pour changer de fournisseur de gaz.

Les consommateurs de gaz sont invités à contacter dès à présent le fournisseur de gaz de leur choix. Le Médiateur de l'Energie met à disposition, sur le site www.energie-info.fr, un comparateur des offres indépendant proposées par l'ensemble des fournisseurs. Le site permet au client de faire le choix d'offre le plus adapté à son besoin.

Le changement de fournisseur intervient sans coupure de gaz, sans rendez-vous et sans frais. Certaines offres proposent déjà une part de gaz vert afin de contribuer à la décarbonation du territoire.

À propos de GRDF

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz naturel à plus de 11 millions de clients, pour se chauffer, cuisiner, se déplacer ; quel que soit leur fournisseur. Pour cela, et conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (205 809 km) et le développe dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution. Le gaz est une énergie moderne, disponible, économique, de plus en plus respectueuse de l'environnement. Avec l'essor du gaz vert, un gaz renouvelable produit localement, le réseau de gaz est un maillon essentiel à la transition écologique. GRDF s'inscrit comme un partenaire incontournable auprès des collectivités territoriales pour les accompagner vers la neutralité carbone au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.

Contact Presse GRDF : Stéphanie Wiese – stephanie.wiese@grdf.fr - 06 72 90 09 02

Contact Presse SIESS : Secrétariat – siess@es-seyssel.com - 04.50.56.26.02